

LE JARDIN

Date de publication : 28/06/2019 - Accidents de la vie courante

Le jardin, aire de jeux, aire de dangers!



Vous avez installé des jeux pour vos enfants dans votre jardin ? Très bien ! Mais faites attention aux risques qui peuvent se présenter : chutes, collisions, risques liés à l'accrochage de liens, de chaînes, de bagues?

Si votre terrain n'est pas clôturé, prenez garde à ce que les enfants ne s'éloignent pas.

Vérifiez l'absence de plantes ou d'arbustes dangereux à proximité de l'aire de jeux (plantes à épines ou plantes toxiques).

Respectez les charges maximales autorisées pour les équipements de jeux extérieurs, les distances (par exemple 2 mètres devant la glissière d'un toboggan), la qualité des matériaux, etc. Prenez conseil auprès des professionnels et lisez bien les notices d'installation et d'utilisation.

Dans une aire de jeux, les enfants se défoulent et chahutent? La présence d'un adulte à proximité est d'autant plus nécessaire, pour ne pas dépasser les limites qui peuvent occasionner des accidents pénibles. Assurez-vous que les enfants ne mangent ni sucettes ni bonbons en jouant, pour éviter les risques d'étouffement.

Le barbecue

- Il faut y faire extrêmement attention : le barbecue, plaisir partagé en famille ou entre amis, est source de nombreux cas d'enfants brûlés. Le barbecue provoque des brûlures graves aux mains et au visage, dont les enfants sont les premières victimes car ils sont à peu près à la hauteur du foyer.
- Au moment de l'achat d'un barbecue, assurez-vous de la bonne stabilité de l'appareil; choisissez de préférence un modèle à quatre pieds plutôt que ceux à trois pieds ou à colonne centrale. Vérifiez au minimum la présence d'une étiquette NF ou la conformité à la norme européenne EN.
- N'allumez et ne ravivez jamais le barbecue avec de l'alcool ou de l'essence, car il y aurait alors un grand risque d'embrasement violent. Utilisez exclusivement des produits de type allume-barbecue prévus à cet effet en prenant soin que les enfants n'y aient pas accès : l'ingestion de ces produits peut en effet provoquer un empoisonnement.
- Empêchez les enfants de jouer autour du barbecue : une brûlure est vite arrivée, un brusque coup de vent peut provoquer une grande flamme, une brochette peut tomber accidentellement... Ne les laissez pas s'approcher de l'appareil jusqu'à son complet refroidissement.
- Ne déplacez pas le barbecue avec la flamme allumée ou avec des aliments en cours de cuisson.
- Ne portez pas de vêtements amples.
- Après usage, rangez hors de portée des enfants les allumettes, briquet et autre allume-feux.

La tondeuse à gazon, le taille-haie électrique et les outils de bricolage

- Ne les laissez jamais traîner : rangez les systématiquement à leur place, hors de portée des enfants.
- Après usage, débranchez toujours les appareils électriques comme les taille-haies ou les coupe-bordures. Avant de les réparer, vérifiez qu'ils soient débrancher.
- Faites attention à bien ranger les outils coupants comme les sécateurs, cisailles, binettes, ainsi que les bêches ou les râteaux, et enfin les échelles ou escabeaux.
- Passez toujours la tondeuse hors de la présence des enfants ; s'ils sont là, ne les laissez pas jouer dans le périmètre ou vous vous en servez.
- Utilisez des outils adaptés, en bon état et entretenez-les.
- Lisez attentivement le mode d'emploi des outils.

Engrais, désherbants et autres produits toxiques

- Lisez attentivement les étiquettes et modes d'emploi des produits pour identifier les principaux symboles de danger et les bons gestes associés.
- Prenez garde que vos enfants ne puissent ni toucher ni attraper les produits que vous utilisez dans le jardin : engrais, désherbants, insecticides, fongicides?
- Rangez les soigneusement après usage et hors de portée des enfants, n'abusez pas des produits et pratiquez les traitements de préférence en l'absence des enfants.
- · Pensez à vous protéger (masque, lunettes, gants résistants aux produits chimiques, tenue adaptée).
- Ne dépassez pas la dose de produit nécessaire (lire le mode d'emploi) et ne mélangez pas les produits entre eux.
- · Refermez-les après usage.
- Conservez les produits dans leur emballage d'origine et ne les transvasez jamais dans un autre récipient, surtout alimentaire type bouteille d'eau ou autre.
- Jetez les emballages vides fermés. S'il en reste, ne le videz pas dans l'évier (pour éviter la pollution de l'eau), mais portez-le à la déchetterie.

La piscine et les points d'eau

- Elle réclame une grande attention en raison des risques de noyade, de blessure en cas de choc (suite à une glissade par exemple) ou d'hydrocution. 40 à 50 décès surviennent chaque année dans des piscines privées, dont la moitié concerne des enfants. Les dispositifs de sécurité ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.
- L'installation d'un système de protection de la piscine est obligatoire depuis la loi du 3 janvier 2003 : barrière tout autour du bassin, volets, abris ou alarmes de piscine.
 Pour en savoir plus sur la sécurité des piscines, consultez le portail de l'Economie et des Finances.
- Même avec une piscine protégée, ne laissez jamais un enfant seul dans ou autour de la piscine. Même un enfant qui sait nager peut tomber, se noyer ou s'hydrocuter. Soyez vigilants : une grande part des accidents se produit du fait d'un défaut de surveillance.
- Pensez à poser à côté de la piscine une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.
- Comme pour les produits d'entretien du jardin, rangez les produits d'entretien de la piscine : ils peuvent s'avérer très toxiques. Procédez aux traitements en l'absence des enfants ou bien lorsqu'ils sont couchés.
- De la même façon, tout autre récipient d'eau (bassin d'agrément, sceau d'eau, mare, puits, etc.) peut se révéler être un piège pour l'enfant. Protégez efficacement ces points d'eau situé aux abords de la maison et assurez une surveillance lorsque l'enfant est à proximité.

URL source: https://www.inc-conso.fr/content/le-jardin